

MENTION : **Musicologie**

Parcours : **Musique**

Spécialisations : **Musicologie et pratiques musicales / Interprétation et métiers de la musique**
(Pôle Sup' 93) / **Musiques actuelles** (Pôle Sup Paris - Boulogne-Billancourt)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La licence mention Musicologie parcours Musique allie enseignements théoriques et pratiques sur un socle de connaissances et de compétences liées aux développements les plus récents de la création musicale, de la musicologie et des dispositifs d'ingénierie culturelle.

Les programmes empruntent ces grandes directions d'études :

- Travail commun par tous des technicités musicales : culture de l'oreille, de l'écriture et de l'analyse.
- Histoire, analyse et pratique des musiques écrites de la tradition occidentale, musique contemporaine instrumentale ou électroacoustique
- Histoire, analyse et pratique des musiques de traditions orales, jazz et musiques actuelles
- Relation de la musique à d'autres disciplines artistiques ou scientifiques (informatique, arts plastiques, cinéma, théâtre, techniques du son, pédagogie, etc.)
- Enseignements de culture générale et de pratique de langues vivantes étrangères tout au long des études.

Cet ensemble permet d'offrir un socle de formation commune dans le domaine musical ainsi qu'une culture générale et un esprit de méthode permettant d'envisager des orientations nouvelles hors du cadre strict de la musique. A partir de la 2^e année de licence (L2) se joint une mineure interne dans un domaine spécifique de la musique, au choix : Dramaturgie et mise en scène du théâtre lyrique ; Enseignement de la musique ; Ethnomusicologie ; Jazz et musiques improvisées ; Composition assistée par ordinateur ; Musicologie et musiques écrites.

SPECIFICITES DES LICENCES A PARIS 8

Soft skills

Ce nouveau cursus à l'université a été fondé sur l'ambition de promouvoir la créativité des étudiants, de mettre en valeur leur savoir-faire et de créer des circulations nouvelles entre compétences disciplinaires et capacités transversales. L'EC Méthodologie de l'expérience étudiante (M2E), destiné aux L1, mettra l'accent sur l'adaptation aux apprentissages universitaires et l'EC Projet personnel et professionnel (M3P), suivi par les L2 et L3, prendra la forme d'ateliers de mises en situation professionnelle.

Ces modules sont complétés par des formations relevant du catalogue So Skilled telles que « engagement étudiant », « apiculture » et « accueil handicap ».

Langues

Un EC de langue par année d'étude. L'anglais est obligatoire pour la mineure « Jazz et musiques improvisées ». Pour les autres mineures, même si l'anglais est vivement conseillé, il est possible d'opérer un autre choix.

L'EC de langue est à choisir parmi les langues proposées par le Centre de langues (CDL). La plupart des cours de langues du CDL exigent le passage d'un test de niveau avant le début des cours qui détermine les enseignements que l'étudiant pourra suivre. Les modalités d'inscription au test, selon la langue choisie, sont consultables sur le site internet du CDL :

<https://ufr-langues.univ-paris8.fr/-CENTRE-DE-LANGUES,359->

PIX

PIX est un projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Il est aussi un outil d'évaluation des compétences et connaissances numériques des élèves du collège et du lycée, des étudiants, des professionnels et des citoyens.

Chaque étudiant de licence doit valider dans le cadre de sa formation un module centré sur l'acquisition de compétences numériques, intitulé « Compétences numériques, préparation PIX ».

Des informations à ce sujet sont disponibles sur le site du Bureau d'Appui à la Pédagogie Numérique (BAPN) : <http://bapn.univ-paris8.fr/index.php/cours-informatique/pix-competences-numeriques>

CONDITIONS D'ACCES

Peuvent être admis en licence les étudiants titulaires :

- du baccalauréat
- d'un titre admis en dispense du baccalauréat (DAEU, capacité en droit, BT, ...)

UFR de rattachement

Arts, Philosophie, Esthétique

Secrétariat

Bât. A, salle 120

☎ 01 49 40 65 70

@/ licence.arts@univ-paris8.fr

Site Internet

www-artweb.univ-paris8.fr

- d'une validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (décret 2013-756 du 19 août 2013) : accès sans avoir le diplôme requis compte tenu des études, des acquis personnels et des expériences professionnelles
- d'une validation des études supérieures accomplies notamment à l'étranger.

Modalités d'admission

Les modalités d'admission varient en fonction de la situation de chaque candidat (nationalité, pays de résidence, âge, type de diplôme, diplôme français ou étranger, candidat déjà ou jamais inscrit dans l'enseignement supérieur français, ...).

Pour connaître la procédure qui correspond à votre profil, connectez-vous au site internet de Paris 8 : <https://www.univ-paris8.fr/-Candidature-inscription->

ATTENDUS PARCOURSUP

Attendus nationaux auxquels s'ajoutent des attendus spécifiques.

Pour entrer de plein droit en première année de Licence de Musique une pratique et des bases de techniques musicales sont demandées. Un test d'orientation est prévu une fois l'étudiant inscrit.

Pour les étudiants qui n'auraient pas le niveau de technicité (solfège) requis en première année de licence (L1), une année propédeutique est mise en place. Tout en s'inscrivant en première année de Licence, l'étudiant obtient en validant cette année, un Diplôme Universitaire et peut poursuivre ensuite en niveau 1 des technicités.

- Maîtrise et compréhension de la langue française, niveau bac.
- Curiosité pour les pratiques artistiques.

ORGANISATION ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la Majeure constituent le socle de la formation et concernent l'écriture, l'audition et l'intonation. En troisième année de licence (L3), certains de ces enseignements sont spécialisés en fonction du choix de la mineure de spécialisation.

La mineure comprend les cours de musicologie spécialisée liés aux contenus de la mineure choisie. Les mineures proposées sont : Dramaturgie et mise en scène du théâtre lyrique, Enseignement de la musique, Ethnomusicologie, Jazz et musiques improvisées, Composition assistée par ordinateur, Musicologie et musiques écrites.

La licence mention Musicologie parcours Musique se décline en trois spécialisations :

La spécialisation *Musicologie et pratiques musicales* est destinée aux étudiants effectuant la totalité de leur licence au sein du département musique et combine une majeure, une mineure et des enseignements transversaux.

Les étudiants qui n'auraient pas le niveau de technicité (solfège) requis, suivront une année propédeutique dite « Initiation aux technicités de la musique ». Elle est principalement constituée par les cours d'écriture musicale, audition et intonation. La moyenne dans toutes ces matières est requise pour accéder pleinement aux cours de L1.

La spécialisation *Interprétation et métiers de la musique* est proposée en partenariat avec le Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis Ile-de-France dit « Pôle Sup'93 ». Les étudiants du parcours doivent au préalable avoir été admis au cursus d'étude du DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien). Cette formation permet de délivrer la licence mention Musicologie et le DNSPM. Les enseignements se déroulent pour 60% dans l'établissement partenaire (Pôle Sup' 93) et pour 40% à l'Université Paris 8.

La spécialisation *Musiques actuelles* est constituée en partenariat avec le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB), selon les mêmes modalités que la spécialisation *Interprétation et métiers de la musique* avec le Pôle Sup' 93.

Cursus de la licence Musique	
1 ^{re} année de licence (L1)	
Semestre 1	Semestre 2
UE TECHNICITES I † Audition 1-A † Ecriture 1-A † Intonation 1-A	UE TECHNICITES II † Audition 1-B † Ecriture 1-B † Intonation 1-B
UE MUSICOLOGIE-SPECIALISATION I † Musicologie 1 † Spécialisation 1**	UE MUSICOLOGIE - SPECIALISATION II † Musicologie 2 † Spécialisation 2**
UE TRANSVERSALE I † Pratique Musicale 1 (M2E) † Langue 1*** † EC Libre interne (Musique)	UE TRANSVERSALE II † Méthodologie 1 † Informatique † EC Libre externe (<i>hors Musique</i>) ou EC mutualisé UFR Arts* ou EC Soft skills ou EC Engagement étudiant

2^e année de licence (L2)

Semestre 3	Semestre 4
UE TECHNICITES III † Audition 2-A † Ecriture 2-A † Intonation 2-A	UE TECHNICITES IV † Audition 2-B † Ecriture 2-B † Intonation 2-B
UE MUSICOLOGIE I † Musicologie 3 † Musicologie 4	UE SPECIALISATION IV † Spécialisation 5** † Spécialisation 6**
UE SPECIALISATION III † Spécialisation 3** † Spécialisation 4**	UE PRATIQUE MUSICALE I † Pratique musicale 2
UE TRANSVERSALE III † Découverte du milieu professionnel - Stage (M3P) † Langue 2	UE TRANSVERSALE IV † Méthodologie 2 (<i>Tremplin</i>) † Stage ou EC libre

3^e année de licence (L3)

Semestre 5	Semestre 6
UE TECHNICITES V ou SPECIALISEES I † Audition 3-A † Ecriture 3-A † Intonation 3-A	UE TECHNICITES VI ou SPECIALISEES II † Audition 3-B † Ecriture 3-B † Intonation 3-B
UE MUSICOLOGIE II † Musicologie 5 † Musicologie 6	UE SPECIALISATION VI † Spécialisation 9** † Spécialisation 10**
UE SPECIALISATION V † Spécialisation 7** † Spécialisation 8**	UE PRATIQUE MUSICALE II † Pratique musicale 3
UE TRANSVERSALE V † Préparation du projet artistique (M3P) † Langue 3***	UE TRANSVERSALE VI † Méthodologie 3 (<i>Tremplin</i>) † Réalisation du projet artistique

* Cours à choisir dans une offre globale de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique mais hors du département Musique

** Se reporter au programme des spécialisations (Mineures internes) pour choisir ces cours

N.B. : ces cours seront pris hors du département Musique en cas de choix d'une spécialisation externe au département Musique

*** A voir au département concerné au Centre de Langues

I (chiffre romain) : ordre d'apparition des UE

1 (chiffre arabe) = année de licence

A = 1^{er} semestre de l'année / B = 2nd semestre de l'année

Ex : « Ecriture 3-B » = cours d'écriture de L3 au 2nd semestre

Ou « Langue 3 » = cours de langue de L3

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le cadre général des modalités de contrôle des connaissances qui s'appliquent à l'université Paris 8 est voté pour chaque année universitaire en Commission de Formation et de la Vie Universitaire (CFVU). Ces modalités peuvent être complétées par chaque formation dans une annexe afin de tenir compte de leurs spécificités et de leurs orientations pédagogiques.

Afin de prendre en compte les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer certains étudiants en raison d'une activité professionnelle ou de situations particulières notamment de handicap, un aménagement du contrôle continu est proposé au sein de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances et leurs annexes sont communiquées aux étudiants de préférence avant le début des cours ou au plus tard trois semaines après le début de ceux-ci.

Elles sont également accessibles sur le site de l'université dans la rubrique « Organisation des études » de l'onglet Études & diplômes (<https://www.univ-paris8.fr/Regles-de-scolarite-et-d-examens>)



FORMATION CONTINUE

Le statut "Formation continue" couvre le fait d'avoir un financement (CPF, OPCO, Région, Pôle emploi) et nécessite un suivi administratif de l'assiduité.
Pour votre dossier de financement vous pouvez demander un devis par mail à info-df@univ-paris8.fr

POURSUITES D'ETUDES

Master dans le domaine musical ainsi que dans d'autres formations artistiques ou de gestion culturelle.

SCUIO-IP

Information, orientation,
insertion professionnelle

 01 49 40 67 17

scuio@univ-paris8.fr

Service accueil handicap

Aménagements
pédagogiques pour les étudiants
en situation de handicap

 01 49 40 67 92 / 71 47

accueil.handicap@univ-paris8.fr

SERCI

Mobilité étudiante

 01 49 40 64 12 / 70 68

outgoing@univ-paris8.fr

